

# Conférence Compteurs Linky Robin des Toits à Brest

## Résumé proposé par Adeline

Bonjour à tous

Merci de votre présence à la conférence de Marc Cendrier vendredi dernier à la Fac de Sciences à Brest.

Voici ci-dessous un résumé écrit par Adeline GOUDY, habitante de Milizac (qui a des problèmes depuis l'installation de son compteur Linky) et des infos complémentaires avec liens importants.

Ainsi que ce lien pour trouver les modèles de lettre de refus des compteurs Linky:

<http://emovmouvement.eklablog.com/fiche-info-n-1a-v2-le-compteur-communicant-linky-a119630864>

Nous allons organiser une réunion en février pour ceux qui souhaitent continuer l'action afin de partager nos idées. Nous vous tiendront informés dès que nous saurons le jour et la salle

Bonne continuation à tous!

**Annick**

*"Vous trouverez dans les lignes qui vont suivre un résumé de la conférence sur le compteur communicant Linky qui a eu lieu le vendredi 22 janvier 2016 à Brest en présence de M Cendrier (membre fondateur de Robin des toits), des membres du groupe Facebook: "Stop Linky Finistère" (dont je fais partie), quelques élus dont le Maire de Plourin, des personnes électrosensibles ...*

**Il est important de faire suivre ce mail à un maximum de gens pour qu'ils soient informés et puissent faire valoir leur libre arbitre.**

*Le compteur Linky utilise la technologie CPL qui superpose au réseau électrique 50 Hz public et domestique un signal haute fréquence. Cette technologie émet des ondes électromagnétiques. Ce sont des émissions pulsées, saccadées, or l'Être humain fonctionne sur une émission énergétique constante ce sont des faits établis et prouvés.*

*Pour que ces émissions ne soient pas néfastes pour la santé il faudrait qu'elles circulent dans un réseau de câbles blindés, ce qui n'est pas la cas en France..*

*Donc votre réseau électrique devient une immense antenne qui répercute le rayonnement de cette énergie, le moindre interrupteur, lampe, sèche-cheveux, grille pain ... devient rayonnant (pensons à la chambre de nos enfants)..*

*La CIRC (recherche sur le cancer) dépendant de l'OMS, a classé le 31 mai 2011 en catégorie 2B donc possiblement Cancérigène ces ondes.*

*Ces émissions agissent sur la santé :*

- *En perturbant la production de Mélatonine (hormone du sommeil) qui conduit à des troubles du sommeil, dépression, manque de concentration, irritabilité ...*
- *Elles démolissent la barrière hémato-encéphalique qui protège le cerveau des agents pathogènes, des toxines et des hormones circulant dans le sang. Elle représente un filtre extrêmement sélectif, à travers lequel les éléments nécessaires au cerveau sont transmis, et les déchets éliminés.*
- *Elles perturbent les canaux ioniques qui permettent d'assurer les échanges entre les cellules*
- *Elles provoquent des cassures génétiques irréparables et importantes (effets sur l'ADN) qui engendrent potentiellement des cancers.*

*De plus le CPL est incompatible avec la domotique et certains appareils de la vie courante lampe tactile, ordinateur... (Témoignages à l'appui dont le mien)*

*Il y a aussi le problème de partage des données, intrusions dans la vie privée, connaissance de vos activités en temps réel, coupure de certains appareils à distance selon des besoins nationaux en énergie (délestage), et incendies dus au compteur.*

*Certains pays l'ont déjà refusé comme l'Allemagne, à notre connaissance il y a déjà 8 communes en France à l'avoir refusé, le Canada lance une campagne de désinstallation ainsi que la Californie.*

*Je ne m'étends pas sur ce sujet mais la plupart des personnes dont les compteurs ont été changés ont vu leurs factures gonfler.*

*Ces compteurs sont la propriété des collectivités, M le Maire de Plourin à l'intention de refuser l'installation dans l'école de sa commune en faisant valoir le **PRINCIPE DE PRECAUTION** inscrit dans la Constitution.*

*Pour finir vous devez savoir :*

*o Qu'il n'y a pas de **DECRET D APPLICATION** pour Linky, donc il n'est en aucun cas obligatoire,*

*o de plus **ERDF ne possède pas de police d'assurance** couvrant les potentiels dégâts causés par les compteurs, en effet depuis 2000 les assurances ne couvrent plus les sinistres liés aux ondes électromagnétiques (y compris conséquences sanitaire) de la téléphonie mobile dont linky utilise la technologie pour transmettre ses données ( cf : **liste d'exclusion** de leurs police d'assurance).*

*Je reste à votre disposition pour de plus amples informations [adeline.35@hotmail.fr](mailto:adeline.35@hotmail.fr)*

*ou Facebook : Stop Linky Finistere, sachant que toutes les informations de ce texte sont vérifiables,*

*soit par vos propres moyens (moteurs de recherche) ou par les documents que nous avons réunis.*

*Il existe des lettres types de refus de pose du compteur Linky disponible sur différents sites internet dont Robin des toits.*

*Bien Cordialement*

*Adeline"*

### **A suivre plus d'info et liens importants:**

Bien que ERDF nous dise qu'il n'y a aucun danger, nous avons vu au contraire que plusieurs, scientifiques, médecins, physiciens et associations dénonçaient des dangers à l'installation de ces compteurs « intelligents » ou communicants :

- **Risques de pannes à répétitions, ordinateurs, télévision, lampes...et d'incendie**
- **de piratages des données, de factures surtaxées,**
- **de nouvelles antennes relais à hauteur d'homme...**
- **Et de propagation d'ondes électromagnétiques, sachant que ces ondes ont été classées dans le groupe 2 B « comme possiblement cancérigènes » par l'OMS ( 31/05/2011)**

Des associations (Que Choisir, la CNIL) et des scientifiques préviennent de ces dangers. Plusieurs communes de France ont déjà refusé ces compteurs (*Varennes sur Sennes, St Macaire, Le Barp etc...*) **car les collectivités sont propriétaires des compteurs** ainsi que l'Allemagne pour les particuliers. Au Canada, il y a plus de 1000 plaintes contre les compteurs « intelligents » et ils commencent à les retirer.

**Ces compteurs causent des incendies, des pannes, des factures surtaxées et des ondes électromagnétiques qui circulent tout le long des câbles et sont plus nocives que la wi-fi !**

En effet, au plan technique, les câbles, fils et appareils électriques ne sont pas du tout prévus pour transporter des radiofréquences : Ce compteur fonctionne en CPL (Courants Porteurs en Ligne ) par nature radiative- puisque les installations électriques ne sont pas blindées -, avec des fréquences comprises entre 10 et 490 KHz qui se superposent à la fréquence de 50 hertz du courant électrique. En injectant ces radiofréquences dans tous les câbles électriques le Linky a déjà provoqué des incendies, ainsi que des pannes à répétition : ordinateurs, télévisions, et matériel professionnel chez des commerçants. Ces radiofréquences, ré-émises dans toutes les pièces des logements, y compris dans les chambres, vont perturber le sommeil. **Les radiofréquences émises par chaque appareil domestique sont mesurables jusqu'à une distance de 2,50 mètres.**

Un rapport canadien fait à partir d'un sondage mené sur 210 personnes vivant aux États-Unis, au Canada et en Australie (dont 9 médecins) établit clairement un lien direct et indiscutable entre l'installation des compteurs à radiofréquences et l'apparition de nombreux symptômes d'électro sensibilité : troubles du

sommeil, maux de tête, difficultés de concentration, nausées, vertiges... En France aussi, les cas d'électro-sensibilité, et les cancers, vont exploser, d'autant plus que le fonctionnement du Linky nécessite l'implantation de 700 000 antennes-relais supplémentaires, à hauteur d'homme, sur les postes de transformation d'EDF...

Plus préoccupant, dans le rapport AFSSET de 2009, les experts recommandaient, en l'absence de données suffisantes et en égard à l'accroissement de l'exposition dans la bande 9KHz-10MHz, où se situe donc le Linky, « *d'entreprendre de nouvelles études, et ceci particulièrement pour les expositions chroniques de faibles puissances permettant de confirmer la bonne adéquation des valeurs limites* »

A la demande de l'association Nationale PRIARTEM, le Ministère de la santé vient de saisir l'ANSES d'une demande d'évaluation de l'impact du déploiement massif de cette technologie, remettant, par là-même, la question de santé au centre du dispositif. Dans l'attente du résultat des investigations de l'ANSES, on ne peut garantir l'innocuité de cette nouvelle technologie.

L'article 13-11 de la Loi du 09/09/2004 ne peut obliger d'installer des technologies toxiques pour la santé publique. Le CPL et les radiofréquences qu'il génère sont classées depuis le 31/05/2011 par l'OMS dans le groupe **2B** **possiblement cancérigènes**.

Ce qui est qui est dangereux c'est le CPL injecté par ERDF dans les postes de distribution, à l'aide des compteurs qui polluent tout le réseau électrique y compris le réseau du domicile. La valeur très faible du niveau d'exposition de 0,0003 volt/mètre qu'ERDF indique, ne correspond pas au rayonnement provoqué par le CPL mais par les composants internes du compteur pour le faire fonctionner.

Une étude de l'ARTAC (Association pour la Recherche Thérapeutique AntiCancéreuse [www.artac.info](http://www.artac.info)) établit la causalité des ondes pour l'électrosensibilité !

[http://www.artac.info/fr/information/actualites/actus-de-l-artac\\_000052\\_actu000023.html](http://www.artac.info/fr/information/actualites/actus-de-l-artac_000052_actu000023.html)

On se demande :

### **Si ce compteur est inoffensif comme dit ERDF alors pourquoi ?**

· **Pourquoi le Canada retire tous ses compteurs après de nombreuses plaintes ?**

<https://refusonslescompteurs.wordpress.com/actions/option-de-retrait/>

· **Pourquoi l'Allemagne a refusé l'installation des compteurs intelligents sauf pour les grosses structures ?**

<http://www.lemoniteur.fr/article/l-allemande-renonce-a-la-generalisation-du-compteur-intelligent-27503537>

· **Pourquoi les associations informent des dangers ?**

[http://www.robindestoits.org/Compteurs-dits-intelligents-eau-gaz-electricite\\_r124.html](http://www.robindestoits.org/Compteurs-dits-intelligents-eau-gaz-electricite_r124.html)

· **Pourquoi plusieurs municipalités les refusent ?**

<http://www.nanomonde.org/IMG/pdf/refus-compteurs-communicants-pour-habitants.pdf>

· **Pourquoi des scientifiques et des médecins mettent en garde et dénoncent les méfaits du compteur. (Rapport Bioinitiative 2012 ? Dr Belpomme, Igor Belyaev, du laboratoire de radiobiologie de l'Académie des sciences russes )**

<http://www.priartem.fr/Conclusions-du-rapport.html>

[https://www.youtube.com/watch?v=Cbhrf\\_WweVs](https://www.youtube.com/watch?v=Cbhrf_WweVs)

[https://www.youtube.com/watch?v=Cbhrf\\_WweVs](https://www.youtube.com/watch?v=Cbhrf_WweVs)

· **Pourquoi de nombreuses personnes témoignent de malaises, de pannes et de problèmes avec Linky ?**

<http://emovmouvement.eklablog.com/fiche-info-n-1a-v2-le-compteur-communicant-linky-a119630864>